

Bibliothèque numérique

medic@

**Villiers, de. Lettre de M. de Villiers,  
docteur - régent de la Faculté de  
médecine de Paris, à M\*\* docteur en  
médecine; sur l'édition grecque et  
latine des oeuvres d'Hippocrate et  
Galien, publiée par René Chartier**

*Paris : [Bastien], 1776.*

Cote : 90957 t. 1 n° 11



(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)  
Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica/cote?90957x001x11>

XVI.

# LETTRE

## DE M. DE VILLIERS, DOCTEUR-RÉGENT,

*de la faculté de médecine de Paris, à M\*\*  
docteur en médecine;*

sur l'édition grecque & latine des œuvres  
d'HIPPocrate & de GALIEN,  
publiée

par RENÉ CHARTIER.

*EXTRAIT des Mémoires littéraires, critiques, philologiques, biographiques & bibliographiques, pour servir à l'histoire ancienne & moderne de la médecine, dédiés à monseigneur le garde des sceaux; par m. J. GOULIN, M. aggregé au collège royal de médecine de Nanci, membre des académies de la Rochelle, d'Angers, de Nismes, de Lyon, de Ville-franche en Beaujolois, & de la société littéraire de Châlons-sur-Marne. A Paris, chez Bastien, libraire, année 1776, in-4°, page 211. ART. XIX.*

On souscrit pour ces *Mémoires in-4°*, commencés en 1775, chez BASTIEN, rue du Petit-Lyon; prix 12 liv. pour Paris, & 15 liv. pour la province, franc de port.



L E T T R E  
 D E M. DE VILLIERS,  
 DOCTEUR-RÉGENT,

de la Faculté de médecine de Paris à M<sup>me</sup>  
 HOGARTH, en médecine;

sur l'édition éiective de l'œuvre des curistes  
 Hippocrate de GALIN,  
 baptisé

par RENE CHARITIER

EXTRAIT de l'ouvrage intitulé, curistes, physi-  
 ologie, physiopathologie et physiothérapie, bon et mau-  
 x pronostic dans les maladies de la maternité, née à  
 l'obstétrique pratique & médicale de M. Goutin, M.  
 Monfaucon et le Dr. J. L. Guérin; par M. Goutin, de  
 l'Académie de Collège royal de médecine de Paris, membre  
 des sociétés de la Roquette, d'André, de l'Institut, de  
 l'Académie de Chirurgie-à-Médecine, & de l'Académie  
 Française, à Paris, chez Baudoin,  
 imprimeur, à Paris 1878, in-4°, pages 211. Vol. XIX.

On trouvera pour ces Médecines in-4°, comme celles du 1778  
 celles Hasslein, rue du Poer-Poer; mais il faut faire  
 ce qu'il faut à propos, mais de tout.

(3)

# LETTRE

DE M. DE VILLIERS,

*Docteur régent de la faculté de médecine de Paris, à m<sup>\*\*</sup> docteur en médecine.*

MONSIEUR,

Vous me demandez pourquoi l'on trouve l'Hippocrate de René Chartier, annoncé par les bibliographes sous la date de 1639, & sous celle de 1679; pourquoi le même exemplaire porte ces deux dates; s'il n'y en a qu'une édition, ou s'il y en a eu deux; quelle est la meilleure ou le meilleur exemplaire, & pourquoi Van der Linden & Mercklin en annoncent quatorze tomes, tandis qu'on n'en connaît que treize?

Comme vous n'êtes pas le seul à désirer des éclaircissements là-dessus, & qu'ils supposent quelques recherches, j'ai cru devoir publier ma réponse, afin d'être utile à tous ceux qui auroient les mêmes questions à faire, & qui voudroient connoître les faits capables de les résoudre.

Il n'y a vraiment eu qu'une édition du Chartier, & il n'en a été publié que treize tomes, dont dix l'ont été par l'auteur, mort en 1654, savoir huit en 1639, & deux en 1649. Les trois autres n'ont paru qu'en 1679, par les soins de mm. Blondel & le Moine, qui ne nous ont pas appris pourquoi ils n'ont pas voulu donner le quatorzième, ou la table promise par Chartier.

Cet exposé paroît offrir des idées claires sur cette édition; mais on se trouve dérouté quand on voit que le tome treize & dernier a été publié en 1639, par Chartier même. C'est un chaos qu'il faut débrouiller.

Je vous répéterai, sans doute, des choses que vous savez déjà; mais, comme tous les exemplaires ne se ressemblent pas, excepté par le fond, ou le corps de chaque tome, qui n'a souffert aucun

A ii

( 4 )

changement, vous aurez lieu de connoître ce qui peut manquer au vôtre; &, réciproquement, les possesseurs d'exemplaires différents, verront ce qu'il faudroit au leur, pour savoir tout ce qui peut concerner la forme de ce vaste ouvrage. Quoique j'aie arrangé le mien, de manière qu'il contient à-peu-près toutes ces différences, je n'ai pas laissé d'en examiner d'autres pour n'avoir aucune incertitude sur ce qui en est. Armez-vous de courage; car les détails bibliographiques en exigent, & de celui qui les fait & de ceux qui en ont besoin, & je me trouve obligé de les donner avec d'autant plus d'exactitude, que je dois tâcher d'être utile aux Espagnols, qui pensent à réimprimer l'Hippocrate de Chartier.

Il n'y a absolument que deux espèces d'exemplaires de cet ouvrage, & ils ne diffèrent que par les titres & par le corps séparé du tome premier. Voici deux tableaux qui présentent les différences & les identités de ces titres.

### EXEMPLAIRES DISTRIBUÉS

<i>En 1639, tel est celui de la bibliothéque du roi.</i>	<i>En 1679, tel est celui des écoles de médecine.</i>
<i>Tom. Ier. 1639. Les deux têtes d'Hippocr. &amp; de Gal. premières épreuves, Lut. Paris.</i>	<i>Tom. Ier. 1679. Les deux têtes, dernières épreuves, Lut. Paris. Pralard.</i>
<i>II. 1639. Idem.</i>	<i>II. 1639. Place pour les 2 têtes, un fleuron ord. Lut. Par.</i>
<i>III. 1639. Idem.</i>	<i>III. 1639. Idem.</i>
<i>IV. 1639. Idem.</i>	<i>IV. 1639. Idem.</i>
<i>V. 1639. Idem.</i>	<i>V. 1639. Idem.</i>
<i>VI. 1639. Idem.</i>	<i>VI. 1639. Idem.</i>
<i>VII. 1649. Les 2 têtes, seconde épreuve, Lut. Paris.</i>	<i>VII. 1649. Les 2 têtes, seconde épreuve, Lut. Paris.</i>
<i>VIII. 1639. Comme les six 1<sup>ers</sup>.</i>	<i>VIII. 1639. Comme les 2. 3. &amp;c.</i>
<i>IX. 1689. (pour 1679) un fleuron ordinaire, Lut. Par. Pralard, point assez de place pour les 2 têtes.</i>	<i>IX. 1689. (pour 1679) point assez de place pour les 2 têtes, un fleuron ordin. Lut. Paris. Pralard.</i>
<i>X. 1679. Idem.</i>	<i>X. 1679. Comme le IX.</i>
<i>XI. 1649. Comme le tom. VII.</i>	<i>XI. 1649. Comme le VII.</i>
<i>XII. 1679. Comme les IX. &amp; X.</i>	<i>XII. 1679. Comme les IX. &amp; X.</i>
<i>XIII. 1639. Comme les six premiers, le privilége à la fin.</i>	<i>XIII. 1639. Comme les 2. 3. &amp;c. le privilége à la fin.</i>

(5)

Vous voyez par le tableau des exemplaires distribués en 1639, que Chartier, ayant son ouvrage prêt, n'avoit pas été obligé de garder l'ordre des tomes en le faisant imprimer, & que des dix volumes qui ont été publiés de son vivant, les six premiers, le huit & le treize, ont paru en 1639, les sept & onze en 1649. Quant aux trois autres, savoir les neuf, dix & douze, il est également clair qu'ils n'ont paru qu'en 1679: en sorte que par exemplaires distribués en 1639, j'entends ceux dont les tomes ont été achetés à mesure qu'ils paroisoient, & qui ne se sont pas trouvés en magasin en 1679, quoiqu'ils n'aient été complétés qu'à cette dernière époque. Aussi ces sortes d'exemplaires sont-ils encore la pluspart incomplets aujourd'hui, par la raison qu'il a dû être assez rare que l'acquéreur de 1639 ait vécu jusqu'en 1679, que l'héritier d'un médecin ait été médecin aussi, ou qu'il ait été attentif à profiter de la publication des trois volumes restés en arrière, dont on a peut-être aussi tiré moins d'exemplaires que des tomes imprimés du vivant de Chartier. Tel est, par exemple, un exemplaire incomplet qu'on nous a assuré avoir été donné par Chartier même, & où nous avons vu 1638 au lieu de 1639, sur les titres des tomes 2, 3, 5 & 13; variété que présentent aussi les titres de quelques autres exemplaires, quoique moins fréquemment.

En comparant les tableaux des exemplaires distribués en 1639 & en 1679, vous retrouvez toujours la même année sur les titres correspondants, excepté sur celui du tome premier qui porte 1679, pour annoncer l'année de l'édition complétée. Mais Chartier, ayant fait tirer tous les titres nécessaires au nombre des tomes qu'il avoit fait imprimer, & n'y faisant ajouter la gravure des deux têtes d'Hippocrate & de Galien, qu'à mesure qu'on distribuoit ces tomes, il est arrivé que sur les titres des tomes distribués en 1679, mais portant la date de 1639, puisque ce sont ceux de Chartier dont on s'est servi, en y collant quelquefois une petite pièce de papier, pour substituer le chiffre 1679 à celui de 1639; il est arrivé, dis-je, qu'on trouve un grand vuide occupé par un fleuron ordinaire, & point les deux têtes qui devoient remplir toute la largeur de l'*in-folio*, sur près de six pouces de hauteur, excepté sur quelques-uns, mais comme par hazard, parce que la gravure en étoit alors très usée; & qu'on vouloit la réserver pour le tome premier seul. Mais on ne trouve pas le même vuide sur les titres des tomes neuf, dix & douze qui n'ont que la place nécessaire au fleuron.

Il faut encore observer que cet ouvrage ayant été tout exécuté à l'imprimerie royale, on ne trouve que *Lutetiae Parisiorum*, sur les titres de 1639 & 49, sans nom de libraire, parce que Chartier devoit le distribuer; au lieu que, sur les titres de 1679, on lit: *Lutetiae*

A iii

( 6 )

*Parifiorum, apud Andreām PRALARD*, nom du libraire qui avoit acquis le reste de l'édition, & qui en avoit fait part à AUBOUYN & VILLERY, deux autres libraires, dont on trouve aussi le nom sur d'autres exemplaires de 1679.

Mais s'il restoit encore quelques difficultés sur la distinction des trois tomes publiés après la mort de Chartier, savoir les neuf, dix & douze; onacheveroit de les lever, en observant qu'on n'y voit point les *concise note atque variae lectiones*, ni l'*errata* qui se trouvent dans tous les tomes publiés par Chartier; & enfin que le mot *flavo*, par exemple, & tous autres contenant un *v* dans leur milieu, sont toujours imprimés par un *v* dans les trois tomes de 1679, savoir les neuf, dix & douze, au lieu qu'on les trouve constamment avec un *u* voyelle dans ceux de 1639 & 49. Il faut en excepter pourtant la seconde partie du tome neuf, contenant les aphorismes d'Hippocrate, où l'on trouve constamment l'*u* voyelle, au lieu du *v*, au milieu des mots où celui-ci est nécessaire; de manière que cette partie pourroit très bien aussi avoir été imprimée par Chartier, & non publiée par lui. Quant à la première partie, qui contient les épidémies, Freind a bien vu qu'elle n'étoit pas aussi achevée que ce qui étoit vraiment de Chartier (a).

### *DESCRIPTION du corps séparé du tome premier distribué en 1639.*

Ce corps séparé contient des choses essentielles qu'on ne retrouve point dans les exemplaires distribués en 1679; il doit être composé de 23 feuillets.

1<sup>o</sup>. Le premier est un faux titre, où on lit: *universa Hippocratis & Galeni opera.*

2<sup>o</sup>. Le second est une belle gravure en cartouche, au milieu de laquelle on lit ce titre général:

Τε μεγάλου ἵπποκράτους κώνοι καὶ κλαύδιου γαλήνου πηγαδαῖου, ἀρχιατρῶν ἄπαντα τὰ σωζόμενα. *Magni Hippocratis coi & Claudii Galeni pergameni, medico-rum principum, omnia quæ extant opera in XIII tomos distributa. Renatus Charterius, doctor medicus Paris. Regis christianiss. cons. medicus ordin. ac professor. edidit. Lutetiae Pariforum.*

(a) *Id obiter animadvertere liceat, in his maxime epidemiorum libris Charterii operam desiderari: nam neque notulas, neque variantes lectiones, sicuti in ceteris Hippocratis scriptis, nescio quam ob causam, attexuit. V. pag. 1. de l'avis qui précéde ses épis. d'Hippocr.*

(7)

30. Le troisième feuillet porte encore le titre général, qui suit, où l'on voit les deux têtes, & l'annonce d'une table qui auroit fait un volume à elle seule (a).

*Magni Hippocratis coi & Claudii Galeni pergameni archiatron universa quæ extant opera. Renatus Charterius vindocinensis, doctor medicus paris. regis christianissimi consil. medicus, ac professor ord. plurima interpretatus, universa emendavit, inflauravit, notavit, auxit, secundum distinctas medicinæ partes in tredecim tomos digessit, & conjunctim græcè & latinè primus edidit; astruxit & medicam synopsin, rerum his in operibus contextarum indicem. Lutetiae Parisiorum. 1639 cum regis privilegio.*

40. Les sept suivants contiennent le discours que Chartier fit à la faculté le 2 août 1633, sur l'entreprise, & sur l'exécution de son ouvrage tout prêt, puisqu'il nous apprend le 29 du même mois que le tome premier en étoit déjà imprimé (b). Page 4 de ce discours, on trouve, 1<sup>o</sup>. l'*index*, ou le catalogue des livres d'Hippocrate & de Galien, qu'il ne connoissoit qu'en latin : 2<sup>o</sup>. pag. 5-8, la table de ceux qu'on ne possédoit ni en grec, ni en latin ; & pages 11 & 12, une troisième table des livres grecs que Chartier a publiés le premier : ce sont ceux qui sont marqués d'une croix †, dans sa table générale des livres & des chapitres (n°. 5) ; Van der Linden n'a point parlé de cette troisième table. Vient ensuite l'approbation de la faculté, avec *actions de graces*, par un *décret fait exprès* (c) du 8 août 1637, signé de tous les médecins de la faculté, au nombre de cent onze ; ce qui offre le tableau de cette année-là, commençant par Pierre Seguyn, qui étoit l'ancien, & finissant par Durand François YON. Ce tableau est le même que celui de la première édition du *Codex medicamentarius* de la faculté, qui parut en 1638, excepté que sur ce dernier, le nom de Colletet, qui est l'avant-dernier, ne se trouve point quoiqu'il fût docteur du 28 février 1637.

45<sup>o</sup>. L'onzième feuillet contient au *recto*, un avis au lecteur, par Chartier : au *verso* & dans les quatre feuillets suivants, on trouve la table générale, grecque & latine, des livres ou chapitres de ces treize tomes. Celle qui se trouve dans la seconde édition de Van der Linden (d), a été prise sur la table particulière, qui se voit en tête de chaque tome, mais seulement quant aux huit tomes

(a) Chartier dans son *avis au lecteur* dont il est question ci-après, n°. 5.

Amstel. Blaeu; 1651. in-8°. de 687 pag.

Il n'est pas question de l'Hippocrate de

(b) Voy. Son programme ci-après.

Chartier, dans la première édition de Van der Linden, Amstel. Blaeu, 1637.

(c) Privilège du roi, à la fin du tom. XIII.

in-8°. de 359. pag. &c.

(d) *De scriptis medicis, editio altera.*

( 8 )

imprimés en 1639, que Van der Linden avoit *regus* seuls, car il a suivi la table générale de ce tome premier, à l'égard des sept & onze, qui cependant étoient imprimés alors, ainsi qu'à l'égard des trois qui n'ont paru qu'en 1679. Il n'y a rien changé dans sa troisième édition (a), & Mercklin n'y a rien changé non plus, quoiqu'il ait écrit sept ans (b) après que l'ouvrage de Chartier a été complet.

6o. Le seizième feuillet est le titre particulier pour ce tome premier. Il faut le transcrire pour donner une idée des autres, dont on notera pourtant quelques différences.

*Operum Hippocratis coi & Galeni pergameni medicorum omnium principum TOMUS PRIMUS. τὰ βιογραφίκα καὶ γενεalogικὰ ad utriusque principis vitam ac genus spectantia. RENATUS CHARTERIUS vindocinensis, doct̄or medicus paris. regis christianissimi cons. medicus ac professor ord. plurima interpretatus, universa emendavit, instauravit, notavit, auxit, edidit. Lutetiae Parisiorum 1639.*

On sent bien que ces mots grecs doivent changer à chaque tome (V. Van der Linden); mais au titre des tomes sept & onze, qui sont de 1649, après *ordinarius*, on lit : *nec non serenissimæ magnæ Britanniae reginæ ἀεχλαρπος*. On voit encore à la fin de l'un & de l'autre : *ex typis Remigii Soubret*, qui étoit probablement le directeur de l'imprimerie royale. Ce tome onze est sans *errata*. Le titre du tome douze annonce des planches en cuivre, ces gravures occupent dix pages *in-folio*, sur la chirurgie.

7o. Le dix-septième feuillet contient la table particulière de ce tome premier.

8o. Les 18, 19 & 20, contiennent l'épître dédicatoire de Chartier, à Louis XIII.

9o. Les 21, 22 & 23, contiennent une seconde épître dédicatoire, de Chartier, au cardinal de Richelieu, qui avoit singulièrement favorisé, & protégé cette entreprise. Peut-être Chartier n'aurroit-il pu faire cette seconde épître à ce ministre, si celle du roi n'avoit précédé, d'après la règle ordinaire, que les livres exécutés à l'imprimerie royale, ne peuvent guère être dédiés qu'au Roi.

Ces diverses pièces ne sont pas toujours arrangées selon l'ordre qu'on vient de leur donner, parcequ'il n'a point été indiqué, excepté l'épître dédicatoire au cardinal de Richelieu, qu'une réclame fait placer avant la page première du corps du livre.

(a) *De scriptis medicis*, edit. tertia. (b) *Lindenius renovatus*, Norib. Amstel. Blaeu, 1662, *in-8°*, de 755 pag. 1686, *in-4°*.

( 6 )

*DESCRIPTION du corps séparé du tome premier,  
distribué en 1679.*

Ce corps n'est composé que de quatorze feuillets.

*A.* Le premier est le titre général (N°. 3°.), mais de 1679. On n'y trouve point l'épithète de *Magni*, précédant le nom d'*Hippocrate*, ni celle d'*Ordinarius*, à la suite de *Proffessor*, ni depuis *Astruxit*, jusqu'à *Indicem*; parce qu'on savoit très bien alors qu'on n'y vouloit pas faire de table. Vient enfin : *Lutetiae Parisorum, apud Andream Pralard bibliopolam, vid Jacobæa, ad insigne Occasionis, 1679. Cum privilegio regis christianissimi.*

*B.* Les sept suivants sont précisément les mêmes, que ceux du N°. 4°.

*C.* Le neuvième ne regarde que la publication de l'ouvrage total en 1679. Il contient quatre parties différentes : la première est un avertissement, où l'on nous apprend que ce grand ouvrage n'eût jamais été qu'imparfait, sans les soins réunis de Charles du GARD, avocat de Paris, & procureur général du grand conseil, gendre de Chartier, à conserver les manuscrits de son beau-pere, & ceux des libraires Aubouyn, Pralard & Villery, à se charger des frais de cette édition, à consulter les plus scavants médecins, & sur-tout messieurs Blondel & le Moine, qui furent les éditeurs de ce qui restoit à imprimer.

La 2<sup>e</sup>. est l'approbation de la faculté en forme de décret, du premier octobre 1678, signé de m. le Moine, alors doyen, qui en laisse les honneurs à m. Blondel, en ajoutant que Chartier avoit mis la dernière main à ses manuscrits, & que la plus grande partie des tomes avoit paru quarante ans auparavant.

La 3<sup>e</sup>. est le tableau des médecins de la faculté de l'année 1679; elle étoit alors composée de cent cinq membres, depuis François Pijart qui étoit l'ancien, jusqu'à Pierre-Paul Guyard.

La 4<sup>e</sup>. enfin est l'extrait du privilége du roi, du 27 mars 1677, en faveur de Pralard, qui s'afficia Aubouyn & Villery; & on y mentionne que cette édition fut achevée le 20 mai 1679.

*D.* Le dixième feuillet & les quatre suivants sont absolument les mêmes que ceux du N°. 5.

Ainsi ce corps ne contient qu'un seul feuillet (*C.*), qui ne peut se trouver dans les anciens exemplaires, tandis que ceux-ci en contiennent dix, qu'on ne voit point dans les exemplaires de 1679, savoir ceux des N°s. 1, 2, 6, 7, 8 & 9; économie qui dépare à tous égards ces sortes d'exemplaires, dont les éditeurs non contents de

A v

( 10 )

garder le silence sur leur travail particulier, qui s'est réduit à-peu-près à corriger des épreuves, ont encore soustrait les épîtres à Louis XIII, & au cardinal de Richelieu, sous le prétexte, sans doute, qu'ils étoient morts depuis long-temps; le roi le 14 mai 1643, & le cardinal le 4 décembre 1642, pour donner l'air d'une nouvelle édition, à ce qui n'en est point une.

L'ouvrage total est donc composé de treize tomes, qu'on fait ordinairement relier en neuf volumes, d'après le détail que Chartier en a donné dans son *avis au lecteur*, & ainsi qu'on va le voir par l'étendue de chacun: le tome 1er. est de 102 pages; le 2e. de 406; le 3e. de 444; le 4e. de 714; le 5e. de 470; le 6e. de 553; le 7e. de 908; le 8e. de 925; le 9e. de 602 & 408; le 10e. de 723; le 11e. de 202; le 12e. de 575, & le 13e. de 1026, ce qui fait un total de 8058 pages, ou 2015 feuilles, non compris les titres, &c.

### *NOTICES générales sur l'ouvrage & sur l'auteur (\*).*

René Chartier nous apprend en 1633 (*a*) qu'il se livroit à la médecine depuis trente-six ans, mais comme il étoit octogénaire en 1654 (*b*), & qu'il devoit être né vers 1574, on peut adopter en partie une correction à la main qui se trouve sur l'exemplaire qu'il avoit donné, où on lit *quadraginta* au-dessus de *triginta*, en supposant qu'on auroit dû effacer en même temps le *sex*; ensorte qu'il auroit commencé à étudier la médecine à l'âge de dix-neuf ans.

Il étoit de la licence de 1606-1608, & il fit le discours des paronymphes de la licence précédente quelques semaines après son baccalaureat (*c*). Son acte de Vespérie est du 5 août 1608, & il fut reçu docteur (*d*) le 14 du même mois. Il étoit médecin du roi & professeur de pharmacie en 1610 (*e*), & il fut fait écuyer par la suite.

En 1632 M<sup>rs</sup> Quirin le Vignon & René Chartier supplierent pour

(\*) On peut consulter ce qu'en dit l'abbé Goujet, *mém. hist. sur le collège royal de France*, tom. iii. pag. 116 & suiv. M. ANDRY, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, qui travaille à l'histoire des médecins de cette faculté, rectifiera ce que l'abbé Goujet a dit d'inexact sur René Chartier.

(a) *Oratio*, pag. 1.

(b) Registres de la faculté de médecine.

(c) Paronymphus à Renato Charterio med. fac. Paris. Baccalaureo die 9 mai anno 1606. Paris. Saugrain 1607 in-8o. de 80 pages.

(d) *Quæstionum medicar. series chronol.* à m. Hyac. Theod. Baron. Paris 1752 & 1763 in-4°.

(e) *Reg. de la fac. de méd.*

( 11 )

que leurs fils jouissent du privilége des fils de docteurs pour l'âge & pour le temps d'étude, & la faculté admit huit candidats, du nombre desquels furent François le Vignon & Jean Chartier (a). Celui-ci fut docteur le 11 Octobre 1634 (b).

René Chartier, devenu octogénaire en 1654, demanda une nouvelle ouverture de licence pour Philippe Chartier son fils, reçu maître-ès-arts en l'université de Paris, quoiqu'il n'eût encore qu'une année d'étude en médecine, d'après un article des statuts qui ne met point de bornes aux faveurs dont peuvent jouir les fils des docteurs. La faculté opina que ce qu'il demandoit pouvoit lui être accordé, pourvu que cela fût arrêté dans trois assemblées. Neuf docteurs y formèrent opposition, & la firent signifier par Huissier dans une assemblée subséquente ; mais la faculté n'y eut point d'égard : il y eut un jubilé où Philippe fut admis, puisqu'on le trouve parmi les licenciés de 1656. Chartier le père mourut subitement à cheval, le 31 octobre (*alias* le 28) de la même année 1654, & est enterré à S. Germain l'Auxerrois (c).

Le discours qu'il prononça devant la faculté le 2 août 1633 est celui qu'il a mis à la tête de son Hippocrate (d) ; & il n'y pas d'apparence qu'il y ait fait de changements, peut-être même étoit-il imprimé avant qu'il ait été prononcé ; c'est ce qu'on peut présumer en rapprochant cette date & celle de l'*index* ou programme (e) qu'il

(a) Ibid.

(b) Je ne connois de lui que les deux ouvrages suivans.

1<sup>o</sup>. *Palladii de febribus concisa synopsis interprète Joanne charterio, parisino, regis christianissimi consiliario medico, & professore ordinario ; nec non fac. med. Parisi. doctore. parisiis apud Jac. Senlecam. 1646. in-4°. de 46. pag. gr. & lat.* C'est à tort que l'abbé Goujet attribue cet ouvrage à René Chartier.

2<sup>o</sup>. La science du plomb sacré des sages ou de l'antimoine, où sont décrits ses rares & particulières vertus, puissances & qualités par J. Chartier, écuyer, conseiller & médecin ordinaire du roi, & son professeur en médecine au collège royal de France, docteur-régent en la faculté de Paris. A Paris, chez J. de Senlecque & Fr. le Cointe 1651, *in-4°. de 56 pag.* Alors la querelle sur l'antimoine se ralluma plus vivement que jamais.

(c) Reg. de la faculté de médecine. Et suivant l'abbé Goujet, mort le 29 Octobre, à l'âge de 82 ans.

(d) *Hanc ἑρμηνειαν, pro nostrā novā ac illuftri operum Hippocraticis & Galeni editione, græcē & latīnē conditā orationem paravimus, &c. pag. 1.*

(e) *Index operum Galeni quæ latinis duntaxat typis, in lucem edita sunt : eorum aliquod græcum in bibliothecis locupletioribus abditum ; aut etiam aliud in editione basiliensi aut venetianæ minime possum comperiatur, id græcè transcriptum Lutetiam ad R. CHARTIER, doctorem medicum Parisiensem, cons. regis christianissimi, nec non suz majestatis medicum & professorem ordin. mittatur, ut obnoxie rogaris, cuius curæ operum quæ extant omnium Hippocratis & Galeni editio, supremo sanctioris consilio decreto & privato privilegio demandata est. Sed prosperandum, quia prior tomus jam editus est.*

( 12 )

fit imprimer pour demander aux savants les livres dont il indiquoit les titres ; ajoutant qu'ils n'avoient pas de temps à perdre , parce que son tome premier étoit imprimé . Cet index , divisé d'après ses tomes , est à peu de chose près le même que le premier index ou catalogue qui se trouve page 4 de son discours . Mais il n'a reçu que bien peu du texte grec ; car on voit dans sa table générale un astérisque \* à presque tous les mêmes articles pour annoncer qu'il ne les a publiés qu'en latin .

Il s'étoit appliqué de bonne heure à l'étude d'Hippocrate & de Galien , & il assure qu'il n'avoit jamais rien fait de satisfaisant en médecine que d'après leurs préceptes (a) . Le goût particulier & l'espèce de passion qu'il avoit pour ces deux auteurs , lui firent bientôt connoître le dommage que l'injure des temps leur avoit causé , les fautes que les copistes & les traducteurs y avoient introduites , & ce qui manquoit aux diverses éditions grecques & latines pour qu'elles fussent complètes & correctes , autant qu'elles auroient pu l'être . Sentir ces défauts , en être affecté , souhaiter ardemment de les réparer & s'en occuper sans relâche , est le caractère du vrai savant . Chartier fut entraîné par son goût ; reconnoissant tout ce qu'on devoit aux veilles des éditeurs & traducteurs qui l'avoient précédé , & détestant la négligence barbare de ceux qui avoient abandonné les manuscrits à la destruction , il eut le courage d'entreprendre une édition plus complète , pourvu qu'il fût secondé . Il en écrivit à plusieurs étrangers , & sur-tout aux premiers médecins (b) du roi d'Espagne , pour avoir communication de tous les ouvrages de Galien , qu'on lui avoit dit être en arabe dans la bibliothèque de l'Escorial ; mais il n'en eut aucune réponse . Depuis l'incendie qui a dévasté cette précieuse bibliothèque , m. Casiri nous annonce bien ce qui en reste (c) ; mais on ne connaît pas ce qui s'en est perdu . On a donc tout lieu d'espérer que les savants espagnols en réimprimant l'Hippocrate de Chartier , voudront bien y ajouter tout ce que les manuscrits arabes de la bibliothèque de l'Escorial pour-

Die 29 augusti 1633. in 4°. de 4 pages.  
Ainsi cette pièce ne doit pas être commune  
aujourd'hui. NB. l'abbé Goujet , mém.  
hist. sur le coll. de France , tom. iij. pag.  
124. fait mention d'une autre pièce , &  
s'exprime ainsi : « Cet index qui est grec  
» en latin , forme un très petit volume  
» de 39 pages , & a été imprimé à Paris ,  
» sans date , chez Siméon Piget ».

(a) Oratio pag. I.

(b) Oratio pag. 2.

(c) Bibliotheca arabico-hispana escu-  
rialensis tomus prior. Matriotti , Perez de  
Soto , 1760 in-fol. de 544 , pag. V. cod.  
800 & 801 , pag. 253 ; & il ajoute pag.  
257. Si arabicum nostrum indicem cum  
Charteriano diligenter conferas , videbis  
sanè non pauca Galeni opera quæ jam de-  
perdita putabantur in nostro superesse .

( 13 )

ront contenir de relatif, afin d'en compléter l'édition autant que cela se pourra (a). Mais comme une traduction demande beaucoup de temps, que les savants en général ne peuvent pas toujours se borner à un seul objet, & que l'expérience du passé doit leur apprendre qu'il faut multiplier les exemplaires par l'impression, parce qu'on perd peu de chose en perdant un imprimé, & qu'on perd tout en perdant un manuscrit, il faudroit qu'ils se contentassent d'abord de faire imprimer le texte arabe, non seulement d'Hippocrate & de Galien, avec le Chartier ou séparément, mais encore de tous les manuscrits qui composent cette rare bibliothèque; magnificence bien digne de sa majesté catholique.

Les étrangers, ayant été de peu de secours à Chartier, soit par défaut de bonne volonté, soit parce que son commerce de lettres fut interrompu par les guerres, la seule bibliothèque du roi de France lui a fourni presque tout ce qu'il a publié de nouveau (b), ainsi que les manuscrits de m. le président de Mesmes. Tant de recherches ne pouvoient se faire sans exciter l'intérêt qu'elles devoient mériter.

» Cet avis conçeu (c) estant parvenu dès le temps de nostre longue  
 » maladie de Villeroy (d) au mois de juillet 1630 à la cognissance  
 » de nostre très-cher & très amé cousin le cardinal de Richelieu a  
 » incontinent esté enfanté par l'unique exhortation faite audit sieur  
 » Chartier en nostre présence par nostredit très-cher cousin porté  
 » tousiours à toutes choses haultes, utiles & glorieuses à nostre estat  
 » & bien public. A ces causes défrirant & voulant autant qu'il nous  
 » sera possible assister, favoriser & gratifier ledit sieur Chartier en  
 » une telle entreprise importante à la santé de nostre personne; au  
 » bien commun de tous nos subjets, & à l'honneur de toute la  
 » France, considérant d'ailleurs les services que ledit sieur Chartier  
 » a rendu près de nostre personne, de nos très-chères & très-aimées  
 » sœurs, & les grandes despenses qu'il a faictes jusques à présent;  
 » De nostre certaine science, pleine puissance, & autorité royale  
 » nous avons dit, voulu & ordonné, disons, voulons & ordonnons  
 » que ledit sieur Chartier puisse imprimer ou faire imprimer, vendre

(a) M. LORRY, préf. de l'hist. de la Faculté de médecine de Montpellier, par M. ASTRUC, pag. 13.

(b) Oratio, pag. 3.

(c) Ibid. & privilège du roi, en forme d'édit du 8 avril 1639, à la fin du tom. XIII. Mais Chartier obtint cet édit & un arrêt du Conseil d'Etat, peu après la maladie du Roi (probablement

en 1631). *Enim vero Rege paulo post (morbum), alterum in italiā exercitum ducente, pollicitorum memor eminentia, REGIO DIPLOMATE, & sanctioris consilii decreto nobis editionis molienda& privilégium concedi voluit.*

(d) Louis XIII eut alors une fièvre double tierce.

( 14 )

» & débiter tous les œuvres desdits princes de médecine, Hippo-  
 » crate & Galien grecs & latins, *à regione in-folio*, à commencer  
 » du jour premier de l'année 1639 jusques à l'année 1660. Et  
 » d'autant que nostre célèbre faculté de médecine de Paris légitî-  
 » mement assemblée, a déclaré que tous ceux qui professent la  
 » médecine, doivent avoir un exemplaire de ladite édition,  
 » comme la premiere, la plus ample & la plus signalée de toutes:  
 » & aussi afin que nos subjets soient plus feurement assitez par les  
 » médecins bien instruits en la vraye doctrine d'Hippocrate & de  
 » Galien : nous voulons & ordonnons que tous candidats & aspirans  
 » à la médecine, en toutes les facultez de médecine de ce royaume,  
 » terres & seigneuries de nostre obéissance, ne puissent estre admis  
 » à aucun actes, ni receus à aucun degréz ordinaires de méde-  
 » cine, de bachelureat, licence & doctorande, que premièrement  
 » ils ne soient pourveus & munis chacun d'un exemplaire des œuvres  
 » d'Hippocrate & Galien de l'édition dudit sieur Chartier, & sans  
 » avoir préalablement fait paroistre avoir reçeu & payé ledit exem-  
 » plaire, & justifié la vérité par certificat dudit sieur Chartier, ou de  
 » ceux qu'il aura commis à la vente desdits livres, & donné pouvoir  
 » de ce faire, sur peine de cent livres d'amende applicable au pro-  
 » fit dudit sieur Chartier, &c. »

Chartier dépensa cinquante mille écus à cette édition exécutée en *caractères royaux* (a), & devint l'émule d'Aldrovande en s'y rui-  
 nant au point qu'il ne put l'achever. On ne peut qu'être surpris de  
 ce désastre à la vue d'un privilége si favorable: mais le cardinal de  
 Richelieu étoit mort; les exemplaires n'étant pas complets, Chartier  
 n'avoit pu s'en défaire ni obliger les jeunes médecins de les acquérir.  
 Il a fallu que des particuliers l'achevassent à leurs dépens sous le mo-  
 narque, qui presqu'en même temps a dépensé cent mille écus pour le  
 Tournefort de 1694, dont il a fait présent au public; en sorte qu'ayant  
 été négligée pendant près d'un siècle, m. Van-Swieten, par le  
 grand usage qu'il en a fait, l'a tirée d'une espèce d'oubli qu'elle  
 n'auroit jamais dû éprouver. Le prix qu'il faut y mettre aujourd'hui  
 la venge bien de l'indifférence passée, & lui donne pour ainsi dire  
 plus de vogue (b) qu'à l'Hippocrate de Foës. Celle-ci au reste se

(a) Privil. du Roi.

(b) L'exemplaire de m. de l'Epine,  
 ancien doyen de la faculté de méde-  
 cine, qui est en papier ordinaire, a ap-  
 partenu à m. de Tournefort, & ensuite à  
 m. Geoffroi mort en 1731; il fut acheté  
 à sa vente 52 liv. 10 s. On a vu jusqu'en

1760 des exemplaires en grand papier  
 se donner pour 50 liv. Ce grand papier  
 au reste n'a guère qu'un demi-pouce  
 de plus que l'ordinaire sur la largeur  
 & autant sur la hauteur; seulement il  
 est plus beau, plus uni & moins gris;  
 mais le prix de cet ouvrage s'est telle-

( 15 )

soutiendra toujours par son propre mérite , & peut-être parce qu'elle est moins chère , proportion gardée. Il n'est donc pas étonnant que quelques personnes la préfèrent au Chartier , qu'elles trouvent moins élégant ; mais Chartier étoit trop bon juge en ce cas pour négliger d'adopter toute la traduction de Foës , s'il l'eût trouvée de son goût ; il a voulu tenir le milieu (a) entre la sécheresse de Cornarius & la trop pompeuse éloquence de Foës. Il est vrai que m. Huet (b) , regarde Foës comme le modèle des traducteurs , & que Triller (c) le met au-dessus de tous les interprétes d'Hippocrate , mais e crois qu'il faut examiner leur jugement avant que de s'y rendre. Ce jugement est celui de deux érudits , l'un en belles lettres , & l'autre en phrases médicinales. On doit savoir que les hommes de cette classe sacrifient tout au style , veulent trouver par tout de l'éloquence , du feu , de la poésie , des fictions , des mensonges , & trouvent mauvais qu'on n'emploie pas le genre sublime pour leur dire : « allumez le fourneau ; mettez la capsule au bain » de sable , &c. prenez votre médecine à jeun , & ne buvez de la » tisane pardessus que quand vous aurez été à la garderobe , &c. » perdant de vue l'axiome : *Ornari res ipsa negat , contenta doceri.* Le génie se contente du style simple , & laisse l'éloquence aux charlatans !

L'édition d'Hippocrate a été le point mélancolique qui a occupé la tête de Triller pendant toute sa vie. En 1720 , il écrit à m. FREIND & lui demande son avis sur l'édition d'Hippocrate qu'il préparoit & qui devoit être bientôt prête à être mise sous la presse (d). Il estime que Foës est au-dessus de tout éloge , & que sa version lui a souvent servi à corriger le texte d'Hippocrate , quoiqu'il ait à lui reprocher d'avoir été trop indulgent à laisser passer les fautes que les copistes y ont mises (e). En 1728 il se propose de corriger les fautes que Foës y avoit laissées en plusieurs endroits , ainsi que Reinesius l'avoit très bien prouvé (f) ; rejettant ces fautes sur les manuscrits grecs que J. le Fèvre , (licence de 1564-66) J. Martin (licence de 1570-72) & m. l'avocat général Servin (g) avoient envoyés à Foës , qui avoit été bachelier de la faculté en

---

ment augmenté , surtout depuis la vente de la bibliothèque de m. Falconet , dans le catalogue de laquelle on en trouve une notice avantageuse , page 27 , qu'il vaut aujourd'hui 300 livres , & que les étrangers qui en ont beaucoup enlevé , n'en trouvent plus que très difficilement. Voy. les pet. aff. du 15 août 1776.

(a) *Oratio* , pag. 10.

(b) Pet. Dan. HUETII de claris interpretibus.

(c) Dan. Wilh. TRILLERI , epistola medico-critica ad Cl. FREIND , super 1. & 3. Hippocr. epid. Rudolstat. 1720. in-8°. de 88 pag. V. pag. 7.

(d) *Ibid.* pag. 10.

(e) *Ibid.* pag. 7.

(f) D. W. TRILERI de novâ Hippocr. edit. adornandâ. Lugd. bat. 1728. in-4°. de 27 pag. V. pag. 6.

(g) Voy. l'avis au lecteur de Chartier.

( 16 )

1556, & il annonce avec emphase qu'il va rajeunir absolument son cher Hippocrate (*a*) en le purifiant de la moisissure, sous laquelle il étoit méconnoissable. Il donne en même temps un essai des notes qu'il se propose de joindre au texte, qu'il écrase de commentaires, après avoir accusé Foës d'être diffus en cette partie (*b*). Ce n'est pas que sa vaste érudition y soit déplacée, & qu'il ne fut à souhaiter que tout Hippocrate fût éclairci de la sorte, ainsi que l'a très bien désiré m. de Haller (*c*); mais Triller veut borner son Hippocrate à deux volumes *in-4°*, tandis que ses commentaires sont au texte & à la traduction au moins comme seize sont à un.

Il observe qu'il a trop avancé sa parole pour n'être pas bien décidé à la tenir, & qu'il travaille depuis douze ans dans ces vues. Surquoi il faut remarquer qu'en écrivant en 1720 à m. Freind qui a publié ses épidémies d'Hipp. en 1716, il s'excuse beaucoup de ce qu'il n'a pu le faire plus tôt, & l'on en sent la raison. L'ouvrage de Freind lui avoit porté le coup de l'émulation, & il lui falloit bien au moins quatre ans de préparation pour ne pas parler à vuide à un pareil homme. Mais pendant quarante ans, il remplit quatre volumes *in-8°*. de poèmes latins sur la médecine, il publie des dissertations, des opuscules, un traité médiocre sur la pleurésie, défigure l'excellente pharmacopée de Wirtemberg en la surchargeant de citations & de notes, où il cite souvent ses poésies latines & fait voir à travers beaucoup de jeux de mots très puériles qu'il n'est ni pharmacien ni médecin; & cependant il écrit encore à Francfort en 1762 qu'il donnera son Hippocrate, qu'il n'a pas donné, quoiqu'il vécût encore en 1772 (\*).

(*a*) *Didū enim incredibile, quam multa interea temporis observarim ab aliis prætervisa; quam præruptos scopulos complanarim; quam densas sapè tenebras discufferim; quot desperata & IMMFDICABILIA LOCA PERSAN AVERIM; quos perlegerim commentarios, (nam & ineminiſſe animus horret) quo omnibus modis Hippocrati meo, quem tam efficiam a puerō pæne adamaveram, suppetias ferrem, & nihil non tentarem, ut senili squalore, quo huc usque obſitus erat, exuto, rugisque, in quas libera ejus frons erat complicata, explanatis, habitu planè juvenili, & explicatione fronte in dias laminis oras (sic) aliquando exiret. De nova Hippocr. edit. adorn. pag. 2. J'ai présenté ce passage entr'autres, pour montrer que quand on*

*écrit aisément & avec feu, comme Triller, on s'exprime rarement avec justesse, quoiqu'on puisse avoir quelques idées justes; car on ne fait pas des cures incurables; Fobs & Chartier ne sont pas encore moislis.*

(*b*) *Ibid. pag. 7.*

(*c*) *Eruditionem summam hic ostendit in specimine, quo librum de ANATOMIE commentario illustratum edidit. Virtus autem & bona omnium editionum aestimat. Utinam raræ & hæc cetate rariſſimæ eruditioſis vir absolvifſet laborem, noſtraque ſtudia ſimiſ omnium Hippocraticorum operum editione adjuvifſet! METHOD. STUD. MED. pag. 992.*

(\*) Voyez la préface que Triller a mise à la tête du tome III, de ses opus-

( 17 )

En 1720 il trouve Chartier (*a*) somnifére, (dans un moment sans doute où il avoit besoin de dormir, ou parce qu'il n'y trouvoit pas le feu de la poésie, un beau morceau de tragédie ou autre chose semblable) que son livre a été corrigé les yeux fermés, n'a d'autre mérite que de bien figurer dans une bibliothéque, d'être bien cher, & de réunir pourtant avec Hippocrate, Galien dont on trouve quelques morceaux qui n'existent pas ailleurs. Il faut convenir qu'une pareille manière de décrier un rival est adroite, sur-tout quand on le loue malgré soi sur un mérite qu'on ne lui envie pas.

En 1728, il ne le juge pas si défavorablement, il ne lui reproche qu'un défaut commun avec Foës (*b*), savoir la forme incommode de l'*in-folio*. M. de Haller est plus vrai, plus modéré, quand il dit que l'ouvrage de Chartier est peu utile parce qu'il est rare (*c*). Heureusement que des imprimeurs & des souscripteurs peuvent remédier à ces deux inconvenients en les réimprimant *in-4°*, quoique la division des volumes puisse peut-être ne s'en pas faire si justement, ce qui seroit un petit mal. Quelques personnes préfèrent la vie de Galien du père Labbe à celle de Chartier: & Triller, qui se promettoit sans doute de vivre cent ans de plus, auroit adopté celle d'Hippocrate que m. Dacier a mise à la tête des deux volumes *in-12°* de la traduction françoise qu'il nous a donnée de quelques traités. Ce qu'à fait Triller se réduit donc à peu près jusqu'ici à des gafconades, qui peuvent avoir dégouté les imprimeurs de nous redonner le Chartier, & plusieurs auteurs de travailler à une autre édition d'Hippocrate. En attendant, on joint à l'Hippocrate de Foës quand on peut l'avoir, le Galien des Juntes qui est assez commun, avec la table de Brassavole qui y répond quand cela se trouve.

Je suis, &c.

*A Paris, le 29 Août 1776.*

cules : il l'a daté de 1722, 10 février, jour de sa naissance, & il se dit âgé de soixante-dix-sept ans.

Ces opuscules contiennent les deux petites pièces de 1720 & 1728, dont j'ai fait usage, & presque les 23 thèses ou diss. annoncées dans HEFFTER, où l'on

voit que la première à laquelle il a présidé est de 1716, & qu'il étoit répondant en 1715.

(*a*) Epist. critica pag. 8 & 9.

(*b*) De nova Hipp. edit. adorn. p. 4.

(*c*) Sed ea editio, ut rara, ita parum utili. Meth. stud. med. pag. 826.



*P. S. NOTES sur quelques endroits de l'histoire du collège royal de France, par m. l'abbé Goujet, 1758, in-12. 3 vol.*

AU tom. 3, on trouve l'histoire de René Chartier & de ses deux fils, comme ayant été professeurs royaux en médecine. René étoit professeur du roi dès 1617, suivant l'abbé Goujet.

Pag. 121, « sa mort.... arriva à l'âge de quatre-vingt-deux ans. » *Cette date me paroît mériter plus de croyance que le mot vague d'octogénaire, qui se trouve en nos registres.*

Pag. 122, « Palladii synopsis de febribus ». *Cette édition est certainement de Jean Chartier, & non de RENÉ son père.*

Pag. 123. « Les trois derniers (tomes de l'Hippocrate de Chartier) furent donnés depuis par Blondel & le Moine ». *On a prouvé que ces tomes ne sont pas précisément les trois derniers.*

Ibid. « Cette édition commencée en 1639 ». Il faut dire : *commencée en 1633, & dont huit tomes ont été publiés en 1639.*

Pag. 134. « Chartier avoit fait imprimer un *index* des ouvrages de Galien, dont on n'avoit que les titres, en invitant tous ceux qui découvriroient quelques-uns de ses écrits dans les bibliothèques, de les lui envoyer à Paris. *Cet index qui est en grec & en latin, forme un très petit volume de trente-neuf pag, & a été imprimé à Paris, chez Siméon Piget.* »

Cette notice est trop positive, pour qu'on puisse raisonnablement douter du fait qui y est énoncé. J'ai toujours été très porté à croire que Chartier avoit fait tirer séparément, pour quelques amis en 1633, son discours & ce qui suit, peut-être à la totalité de douze feuillets *in-folio*; car l'*index* en question, des titres de Galien, n'y occupant que trois pages & demie, n'auroit pu remplir que dix-huit ou vingt pages, même *in-12.* au lieu de trente-neuf, dont on nous parle sans en indiquer le format. M. l'abbé Goujet dit donc mal-à-propos, que cet *index* occupe trente - neuf pages, cela ne peut pas être. Il doit y avoir autre chose dont il n'a pas rendu compte, parce qu'il ne l'aura pas vu.

( 19 )

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas du tout confondre cet *index grec & latin de trente-neuf pages, des titres dont on n'a pas les livres,* avec l'*index tout latin de quatre pages, des livres qu'on n'a qu'en latin,* dont il est question, note (e) pag. 11, que je posséde, & qui est un tout fini, ou ne supposant rien de plus, ainsi que cela se voit très clairement.

Pag. 171, 187-189. » Philippe Chartier mourut le 25 août 1669,  
 » âgé de trente-cinq ou trente-six ans; on lui a attribué *la science  
 du plomb sacré des sages*, que les uns donnent à Jean, mort en  
 » juillet 1662, âgé de cinquante-deux ans, & les autres à Philippe  
 » qui le revendique comme son propre ouvrage ».

J'en avois assez dit pour montrer que Jean Chartier étoit l'auteur de cet ouvrage, & que Philippe ne pouvoit l'être, car un homme qui n'a qu'un an d'étude en 1654, & qui est trop jeune pour être admis au baccalaureat, n'a pas pu écrire une page de médecine en 1651. Mais il est étonnant que m. l'abbé Goujet, dont je rapporte d'autres dates, puisse laisser la moindre incertitude là-dessus; comme s'il étoit croyable qu'un jeune homme, né au plutôt en 1633, & âgé de dix-sept ou dix-huit ans au plus en 1651, pût alors publier un ouvrage sur la médecine, & sur l'histoire de la chymie, où l'on trouve des citations en hébreu, en arabe & beaucoup de passages de l'Hippocrate de René Chartier.

D'après ces mêmes dates, on voit encore pourquoi les manuscrits de l'Hippocrate se font trouvés entre les mains de CHARLES DU GARD, gendre de CHARTIER, de la fille duquel l'abbé Goujet n'a pas eu connoissance. Mais je dois encore indiquer quelques autres inexactitudes qui lui sont échappées. Pag. 122, la première édition de PERDOUX, par Chartier, est de 1630, & non de 1649: la *synopsis chirurgiae* d'ETIENNE GOURMELEN, ne peut pas être dûe à R. CHARTIER, puisqu'elle a été imprimée en 1566, en latin & en françois, avant que R. Chartier fut né; & pag. 133, il coupe en deux l'ouvrage de m. BARON, en le citant sous son vrai titre: *quaestiones medicæ*, & sous celui-ci: *medicorum parisienium notitia*, qu'il donne comme un ouvrage différent, quoiqu'il fasse partie du premier.

